

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7477239501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/3588192>

Cette annonce a été mise en ligne le **17 octobre 2026** sur **Actu.fr**
Pour le département : **78 - YVELINES**

AVIS DE PROLONGATION DE LA CONCERTATION PREALABLE

En application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme

Trappes - Projet de renouvellement urbain - Quartier de la Plaine de Neauphle

Dans le cadre de la concertation préalable relative au projet de renouvellement urbain du quartier de la Plaine de Neauphle – secteur Camus Courbet, initialement prévue du 5 octobre au 6 novembre 2026, la durée de la concertation est prolongée jusqu'au 22 novembre 2026.

Cette prolongation est motivée par le report de la réunion publique initialement prévue le 15 octobre 2026, désormais fixée au 29 octobre 2026 à 19h à la maternelle Camus, Allée Camus – 78190 Trappes.

En conséquence, la concertation préalable se poursuivra jusqu'au 22 novembre 2026 inclus.

Pendant cette période, un dossier de présentation du projet est mis à la disposition du public :

À l'Hôtel de Ville de Trappes – 1 place de la République,
CS 90 544, 70197 TRAPPES Cedex

A l'espace 1901-Maison des associations, 22 Rue Maurice Ravel, 78 190 TRAPPES

Sur le site Internet de la Ville de Trappes
<https://www.trappes.fr>

Sur le site Internet de Saint-Quentin-en-Yvelines
<https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Les habitants pourront s'exprimer sur le projet par courrier à l'attention de Monsieur le Maire de TRAPPES, sur l'adresse mail dédiée concertationanru@mairie-trappes.fr, ou dans un registre de concertation en Mairie (service urbanisme et aménagement) ou à l'Espace 1901.

Un bilan de la concertation sera dressé à l'issue de cette période puis présenté au vote du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex

